



**CONCOURS D'ADMINISTRATEUR-ADJOINT
2015**

Épreuves d'admissibilité

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION



**ÉPREUVE OBLIGATOIRE À OPTION :
OPTION DROIT CIVIL**

(durée 2 heures – coefficient 2)

I. Rédaction d'une note sur chacun des sujets suivants

1. L'établissement de la filiation paternelle (6 points)
2. La prescription acquisitive (6 points)

II. Cas pratique (8 points)

Lors d'un séjour au ski, M. Dupont a acheté un forfait lui offrant l'accès à l'ensemble des pistes de la station ainsi qu'un usage illimité des remontées mécaniques disponibles.

Alors qu'il était installé dans un télésiège, à mi-parcours, M. Dupont, qui souhaitait resserrer ses chaussures de ski, a relevé le garde-corps, dépourvu de verrouillage automatique, qui le gênait pour cette manœuvre. L'employé du télésiège de la zone de débarquement, qui s'en est aperçu, a tenté de l'avertir de ne pas le faire, mais il semble que M. Dupont ne l'ait ni vu ni entendu. L'employé a alors estimé qu'il était plus prudent de ne pas stopper le télésiège, le risque de chute étant quasi-nul dans cette zone du fait du degré d'inclinaison, alors qu'un arrêt brutal aurait pu déstabiliser M. Dupont. Malheureusement, une bourrasque de vent imprévue a fortement secoué les télésièges et fait chuter de plusieurs mètres M. Dupont.

Dans cet accident, M. Dupont s'est fracturé la jambe et a cassé ses skis. Il vous consulte pour savoir s'il pourra obtenir de l'exploitant du télésiège réparation des dommages qu'il a subis.

Vous rédigerez, à son attention, une note expliquant sur quels fondements il pourrait agir et avec quelles chances de succès compte tenu des moyens de défense que pourrait lui opposer l'exploitant du télésiège.